

Lausanne, le 17 avril 2020

EXONÉRATION POUR BUTS D'UTILITÉ PUBLIQUE

ATTESTATION

délivrée à la « Fondation Avenir Plus », avec siège à Vully-les-Lacs, dont les buts sont les suivants :

« La Fondation a pour but de faciliter l'intégration dans la vie active en soutenant financièrement ou de toute autre manière des projets culturels, sociaux, économiques et sportifs en faveur de jeunes gens domiciliés en Suisse, plus particulièrement dans la région de la Broye ».

Par décision de ce jour, l'Administration cantonale des impôts a reconnu que la Fondation ci-dessus poursuit une activité qui peut être considérée comme d'utilité publique au sens des articles 56, lettre g, de la Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct du 14 décembre 1990 et 90, alinéa 1, lettre g, de la Loi cantonale sur les impôts directs cantonaux du 4 juillet 2000.

Administration cantonale des impôts
Division de la taxation
Centre de compétences personnes physiques



Patrick Grandjean
Juriste-Fiscaliste



Cynda Schütz
Juriste-Fiscaliste